

La mission du Comité du bulletin régional est principalement de produire le bulletin *L'Héritage*, à tous les deux mois. Ce bulletin est un lieu privilégié de partage d'expérience dans les services et un outil pour la transmission de l'information pour aider les serviteurs, à tous les niveaux de service, à tendre vers notre objectif premier.

Il est suggéré que le président prenne connaissance des propositions de notre région, particulièrement ce qui concerne les comités de service et le comité dont il a la responsabilité.

Il est également suggéré de suivre les activités de la Conférence, particulièrement ce qui concerne le développement des bulletins régionaux et de favoriser le partage d'expérience avec les autres régions.

### PARTICIPATION AUX RÉUNIONS ET ASSEMBLÉES

---

- ◆ Assemblées générales.
- ◆ Réunions du Comité régional.
- ◆ Réunions des présidents de comité.

### RAPPORTS

---

- ◆ Réunions du Comité régional.
- ◆ Réunions des présidents de comité.

### ACTIVITÉS GÉNÉRALES

---

- ◆ Former un comité fonctionnel avec un adjoint.
- ◆ Continuer d'approfondir sa compréhension des Étapes, Traditions, Concepts et du *Manuel du service chez les AA*.
- ◆ Œuvrer en étroite collaboration avec les autres comités de la région.
- ◆ Inviter régulièrement les membres qui ont une fonction chez Alcooliques anonymes à partager leur expérience de service dans le bulletin régional.
- ◆ Tenir à jour un aide-mémoire détaillé des activités du comité pour les serviteurs à venir.

- ◆ Acheminer au président de la région tout document produit par le comité.
- ◆ S'assurer que le bulletin est produit dans les délais et est acheminé à tous ses destinataires.
- ◆ Tenir à jour la liste des abonnés au bulletin régional, en collaboration avec le secrétaire.
- ◆ Avec les membres du Bureau régional, participer à la mise à jour et diffuser les politiques rédactionnelles du bulletin régional.
- ◆ Faire parvenir le bulletin aux membres du bureau pour vérification avant publication.

## ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

---

- ◆ Participer à la Journée sur le thème de la Conférence.
- ◆ Participer au Rassemblement provincial.
- ◆ Préparer et animer des ateliers sur le bulletin régional.
- ◆ Sur invitation, représenter la région lors des activités des districts.
  - ◆ Réunions avec les RSG.
  - ◆ Congrès ou autres activités.

## Dépenses du comité

Le comité dispose d'un budget annuel et le responsable doit s'assurer, à l'intérieur de son comité, que les principes et taux de remboursement adoptés par le Comité régional soient respectés.

Chaque année, le responsable est appelé à participer activement à l'élaboration des prévisions budgétaires concernant le comité.

En cours d'année, si le responsable croit que le budget qui est alloué à son comité s'avèrera insuffisant, compte tenu de nouvelles pratiques ou pour toute autre raison, il est invité à en parler avec le président de la région.

En cas de doute au sujet de l'application d'une dépense, le responsable peut rechercher l'éclairage nécessaire auprès du président de la région.